

SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



Standard (16-1) 40-58-75-00
Renseignements (16-1) 40-58-78-78
Télécopie (16-1) 45-79-17-84

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3^e SÉANCE

Séance du vendredi 19 mai 1995

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. RENÉ MONORY

1. Procès-verbal (p. 549).
2. Décès d'anciens sénateurs (p. 549).
3. Message de M. le Président de la République (p. 549).
4. Ordre des travaux ultérieurs du Sénat (p. 551).
5. Représentation du Sénat au sein d'un organisme extra-parlementaire (p. 551).
6. Dépôt de rapports (p. 551).
7. Caducité des questions orales avec débat (p. 551).
8. Communication de l'adoption définitive de propositions d'actes communautaires (p. 551).
9. Dépôt de propositions de loi (p. 552).
10. Reprise de propositions de loi (p. 553).
11. Dépôt de propositions de résolution (p. 553).
12. Dépôt de propositions d'actes communautaires (p. 554).
13. Dépôts rattachés pour ordre au procès-verbal de la séance du 5 avril 1995 (p. 554).
14. Dépôt de propositions d'actes communautaires rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 5 avril 1995 (p. 557).
15. Ordre du jour (p. 559).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. RENÉ MONORY

La séance est ouverte à quinze heures cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du mercredi 5 avril 1995 a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

2

DÉCÈS D'ANCIENS SÉNATEURS

M. le président. J'ai le regret de vous faire part du décès de nos anciens collègues :

- Marcel Molle, qui fut sénateur de l'Ardèche de 1946 à 1971 ;

- Emile Durieux, qui fut sénateur du Pas-de-Calais de 1959 à 1983 ;

- France-Edmond Lechenault, qui fut sénateur de Saône-et-Loire de 1977 à 1986.

3

MESSAGE DE M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

M. le président. J'ai reçu de M. le Président de la République la lettre suivante :

« Paris, le 18 mai 1995.

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 18 de la Constitution, je vous prie de bien vouloir trouver sous ce pli un message que j'ai décidé d'adresser au Parlement.

« Je vous remercie de bien vouloir en donner lecture au Sénat lors de sa séance du vendredi 19 mai 1995.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

« Signé : JACQUES CHIRAC. »

Je vais donner lecture du message de M. le Président de la République. (*Mmes et MM. les membres du Gouvernement ainsi que Mmes et MM. les sénateurs se lèvent.*)

« Monsieur le président,

« Mesdames et messieurs les parlementaires,

« A l'heure où je vais assumer le mandat que le peuple français m'a confié, je souhaite m'adresser à la représentation nationale. Qu'elle y voie la marque de ma confiance

dans le Parlement auquel je m'honore d'avoir appartenu pendant de longues années. Qu'elle y trouve l'illustration de la haute idée que je me fais de son rôle au sein d'une démocratie toujours plus vivante et toujours plus forte.

« A mes yeux, chacune et chacun d'entre vous, qui représentez notre peuple, avez une mission et une responsabilité éminentes dans l'œuvre que nous devons accomplir, et tout particulièrement dans la lutte contre ce cancer de notre société qu'est le chômage.

« La Constitution de la V^e République, après presque trente-sept ans d'existence, a témoigné de ses vertus. Si l'on excepte la III^e République, c'est le dispositif institutionnel qui, depuis 1789, a offert le cadre le plus long à notre vie publique.

« Cette durée, cette permanence, l'adhésion qu'elles suscitent auprès des Français, nos institutions les doivent à l'organisation originale et équilibrée des pouvoirs, voulue par le général de Gaulle. Le Président de la République incarne la continuité du pays, le Gouvernement conduit la politique de la nation, le Parlement, expression politique du suffrage universel, légifère, contrôle et débat des grandes orientations de la nation.

« Contrairement aux craintes qui se sont parfois manifestées, nos institutions ont fait la preuve qu'elles étaient à même d'assurer la continuité de l'action politique et, à travers celle-ci, celle de l'Etat, sans laquelle rien de grand n'est possible. Permettant l'alternance, quand le peuple l'a voulue, elles ont créé les conditions de la stabilité et favorisé un apaisement progressif de notre vie politique.

« En témoigne, devant notre pays, la façon dont s'est opérée la transition d'un septennat à l'autre. Les Chefs d'Etat rassemblés pour les cérémonies du 8 Mai ont eu sous les yeux la vivante illustration de notre continuité républicaine. Ce qui s'est passé n'a pas manqué de les impressionner et je tiens à rendre hommage au président François Mitterrand, qui a voulu qu'il en soit ainsi.

« Pour autant, notre démocratie demeure perfectible.

« Au cours du grand débat national qui vient d'avoir lieu, nous avons tous constaté qu'à la fracture sociale s'ajoute aujourd'hui une distance croissante entre le peuple et ceux qui ont vocation à le représenter.

« Les causes en sont multiples.

« La confiance des citoyens dans leurs dirigeants s'affaiblit lorsque le chômage et l'exclusion ne peuvent être endigués. Relever ce grand défi est, pour nous tous, une priorité absolue.

« De surcroît, au-delà de la dérive morale de certains comportements individuels, l'influence croissante d'un pouvoir technicien, le foisonnement des lois et des règlements, l'insuffisante clarté dans l'exercice des compétences des différents acteurs publics peuvent expliquer l'incompréhension du citoyen et la moindre efficacité des politiques conduites.

« Cette distance entre le peuple et ses représentants doit impérativement être réduite. Il en va de notre cohésion nationale et de notre capacité à réformer la société française.

« A nous, donc, de rétablir le primat du politique en même temps que le respect pour la politique. A nous de rendre tout son sens à la citoyenneté.

« La citoyenneté est la valeur clé de la République. Elle conditionne les autres : l'égalité des chances, c'est-à-dire l'égalité devant l'éducation, devant l'impôt, devant le service public, devant la santé, devant la sécurité ; le droit à une activité, à une responsabilité, à une place dans la société ; la juste récompense du mérite ; la tolérance, la laïcité, l'intégration et la solidarité ; l'intérêt général qui prévaut sur les intérêts particuliers.

« L'Etat républicain doit être, plus que jamais, le garant de ces valeurs.

« Je veux un Etat vigoureux, impartial, exigeant pour lui-même et soucieux de la bonne utilisation des deniers publics, un Etat proche du peuple, de ses attentes, de ses espérances.

« Encore faut-il assurer un juste équilibre des pouvoirs. Dans bien des démocraties, cet équilibre a été compromis au profit des exécutifs.

« Cette évolution s'explique et peut se justifier par la complexité croissante des problèmes, leur dimension internationale, la nécessité de prendre des décisions rapides, la recherche de l'efficacité dans un monde en mouvement.

« Il n'empêche, un nouvel équilibre est nécessaire. Afin de l'assurer, la priorité qui s'impose est claire : il faut remettre le Parlement à sa vraie place, une place centrale, permettant de restaurer les liens entre les citoyens et leurs dirigeants.

« Nous souffrons d'un déficit démocratique. L'affaiblissement du débat public nourrit la défiance d'un grand nombre de nos concitoyens à l'égard de la classe politique. Le Parlement doit redevenir le lieu privilégié et naturel du débat politique.

« En ce qui concerne votre mission législative, je crois utile d'opérer un véritable changement de méthode. Trop de lois tuent la loi. L'une des conquêtes de la République est la publicité de la loi : les citoyens doivent connaître leurs droits et leurs devoirs.

« Aujourd'hui, l'inflation normative est devenue paralysante. Il faut mettre un terme à cette situation qui pénalise les plus faibles et entrave l'esprit d'entreprise au seul bénéfice de spécialistes qui font écran entre le citoyen et le droit. Ce doit être votre préoccupation constante, comme celle du Gouvernement, pour les textes nouveaux.

« Quant aux dispositions existantes, une remise en ordre s'impose, par un exercice général de codification et de simplification des textes, afin qu'ils soient rendus accessibles et que, dans leur partie législative, ils se bornent à régler l'essentiel. J'invite le Parlement à s'atteler à cette tâche dont il vous reviendra de définir les voies et les moyens.

« Dans mon esprit, cette réforme de grande ampleur devra déterminer les principes qui fondent la société française et organiser notre droit autour d'eux.

« Cet effort serait inutile si nous ne rompions pas définitivement avec des pratiques qui affaiblissent l'autorité de la loi. C'est pourquoi je demanderai au Gouvernement de ne soumettre au Parlement aucun projet de loi qui ne soit accompagné d'une évaluation permettant d'apprécier les conséquences, tant financières que pratiques, des textes présentés, pour les citoyens comme pour les entreprises. Dans tous les cas, cette étude d'impact devra mesurer l'effet sur l'emploi de toute mesure envisagée.

« Je demanderai, en outre, au Gouvernement d'entreprendre un vaste effort de simplification administrative qui se traduira par l'élaboration d'une charte du citoyen fondée sur quelques principes simples : l'amélioration des conditions d'information et d'accueil, la reconnaissance des droits nouveaux, tels le respect des délais et la qualité du service rendu.

« Je sais pouvoir compter sur l'engagement des administrations et sur leur sens du service public. La mission de contrôle qui est la vôtre inspirera, j'en suis sûr, des propositions qui seront accueillies avec le plus grand intérêt.

« Pour ce qui est des finances publiques, dont le contrôle constitue la tâche principale du Parlement, les moyens d'action dont disposent les assemblées devront être renforcés. Les gouvernements successifs ont toujours voulu faire de la maîtrise des déficits l'une des priorités de leur action. La dérive persistante de nos équilibres financiers n'a cependant pas été enrayerée.

« Si la volonté ne manquait pas, c'est donc la méthode qui n'était pas la bonne. Je souhaite que la maîtrise de nos finances publiques, condition de notre indépendance et de notre capacité à lutter contre le chômage, soit placée sous le contrôle du Parlement qui, historiquement, avait trouvé dans cette mission sa première raison d'être.

« C'est pourquoi j'invite les assemblées à rechercher la meilleure adéquation entre le coût et l'efficacité des dépenses, à charge pour elles de se doter des moyens qu'elles estiment nécessaires.

« A vos trois fonctions traditionnelles s'ajoute aujourd'hui celle qui résulte de la construction européenne. Les premières ont évolué. La quatrième est nouvelle. Il devient difficile pour vous de faire face à ces missions : contraintes d'organisation du calendrier de vos travaux, concentration abusive des séances, recours trop fréquent à des séances tardives, insuffisance du contrôle de l'action gouvernementale, notamment pendant les intersessions, excessive précipitation dans l'examen des textes en fin de session.

« Pour ce qui est de la construction de l'Europe, pour laquelle votre champ d'investigation est appelé à s'étendre, les travaux du Parlement ne correspondent pas au rythme du fonctionnement des instances européennes.

« Je le sais, vous avez déjà eu le mérite d'adapter vos règlements, avec le souci de rechercher une plus grande efficacité. Mais l'effort de rénovation que vous avez entrepris dans vos méthodes de travail a sans doute atteint ses limites. Il apparaît désormais qu'une nouvelle organisation du rythme des sessions, condition du bon ordre et de l'efficacité de votre action, s'avère souhaitable, comme le montre la multiplication, au cours de ces dernières années, des sessions extraordinaires.

« Après m'en être entretenu avec le Premier ministre et ayant consulté à ce sujet le président du Sénat et le président de l'Assemblée nationale, je souhaite vous soumettre sans délai un projet de loi constitutionnelle tendant à étendre le champ d'application du référendum prévu par l'article 11 de la Constitution et à apporter les modifications nécessaires pour organiser une session unique du Parlement.

« Il vous reviendra ensuite d'en tirer tout le parti possible pour le meilleur ordonnancement de vos travaux.

« Dans le même esprit, le Gouvernement, sans qu'il soit porté atteinte à ses prérogatives, organisera ses rapports avec vous de manière à vous permettre d'exercer l'intégralité de vos compétences. Le concours du Parlement, et plus particulièrement son contrôle de l'action

gouvernementale, doivent être considérés par l'exécutif non comme une contrainte mais comme une chance de mieux répondre aux aspirations des citoyens.

« Ainsi modernisé, renforcé dans ses moyens, reconnu dans ses missions, le Parlement prendra toute sa part dans les combats majeurs de demain : l'emploi, le renforcement de la démocratie, le renouveau de la France. » (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

Le Sénat donne acte à M. le Président de la République de son message, qui sera imprimé et distribué.

4

ORDRE DES TRAVAUX ULTÉRIEURS DU SÉNAT

M. le président. La prochaine séance du Sénat aura lieu le mardi 23 mai, à quinze heures trente, pour la lecture d'une déclaration de politique générale du Gouvernement.

Je réunirai la conférence des présidents mardi, après la séance.

Par ailleurs, mercredi 24 mai, à quinze heures, le Sénat procédera à un débat sur la déclaration du Gouvernement.

5

REPRÉSENTATION DU SÉNAT AU SEIN D'UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. J'ai reçu une lettre de M. le Premier ministre demandant au Sénat de bien vouloir désigner deux sénateurs pour siéger en qualité de titulaire et de suppléant au sein de l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires.

En application de l'article 9 du règlement, j'invite la commission des affaires culturelles à présenter des candidatures.

6

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. le gouverneur de la Banque de France, en application de l'article 19 de la loi n° 93-980 du 4 août 1993 relative au statut de la Banque de France, un rapport pour l'exercice 1994 sur les opérations de la Banque de France, la politique monétaire et ses perspectives.

J'ai reçu de M. le Premier ministre :

- le dixième rapport de la commission de la sécurité des consommateurs, établi pour l'année 1994 en application de l'article 17 de la loi n° 83-660 du 21 juillet 1983 relative à la sécurité des consommateurs et modifiant diverses dispositions de la loi du 1^{er} août 1905 ;

- le rapport du Gouvernement au Parlement, établi en application de l'article 3 de la loi quinquennale n° 93-1313 relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle, sur la création d'emplois dans les services marchands ;

- un rapport établi en application de l'article 51 de la loi n° 94-126 du 11 février 1994 relative à l'initiative et à l'entreprise individuelle sur l'application de ladite loi ;

- un rapport établi en application de l'article 26 de la loi n° 95-116 du 4 février 1995 portant diverses dispositions d'ordre social sur l'ampleur et l'évolution des modes de contamination par le virus de l'immunodéficience humaine ;

- le rapport établi en application de l'article 37 de la loi n° 92-1477 du 31 décembre 1992 relative aux produits soumis à certaines restrictions de circulation et à la complémentarité entre les services de police, de gendarmerie et de douane sur les conditions d'application de cette loi ;

- un rapport établi en application de l'article 3 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions sur le contrôle *a posteriori* des actes des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

- le rapport pour 1992 sur les transferts transfrontaliers de déchets, établi en application de l'article 23-4 de la loi du 15 juillet 1975 modifiée relative à l'élimination des déchets.

J'ai reçu de M. le président de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques le rapport d'activité de la commission, pour les années 1993 et 1994, établi en application de l'article 26 *bis* de la loi n° 90-55 du 15 janvier 1990.

Acte est donné du dépôt de ces rapports.

7

CADUCITÉ DES QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT

M. le président. Je rappelle au Sénat que toutes les questions orales avec débat qui avaient été déposées avant le 11 mai 1995 sont devenues caduques en raison de la cessation des fonctions du gouvernement auquel elles étaient adressées.

Les auteurs de ces questions ont été informés individuellement de cette caducité.

8

COMMUNICATION DE L'ADOPTION DÉFINITIVE DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre des communications l'informant de l'adoption définitive de propositions d'actes communautaires :

Communication du 6 avril 1995

- proposition d'acte communautaire E-344 : proposition de décision du Conseil autorisant la République fédérale d'Allemagne et le Grand-Duché de Luxembourg à appliquer une mesure dérogatoire à l'article 3 de la sixième directive 77/388/CEE du Conseil du 17 mai 1977 en matière d'harmonisation des législations des Etats membres relatives aux taxes sur le chiffre d'affaires (décision du Conseil du 30 mars 1995) ;

- proposition d'acte communautaire E-362 : proposition de décision du Conseil autorisant la République fédérale d'Allemagne à conclure une convention avec la République de Pologne contenant des dispositions dérogatoires aux articles 2 et 3 de la sixième directive 77/388/CEE du Conseil du 17 mai 1977 en matière d'harmonisation des législations des Etats membres relatives aux taxes sur le chiffre d'affaires (décision du Conseil du 30 mars 1995) ;

Communication du 10 avril 1995

- proposition d'acte communautaire E-379 : proposition de règlement CE du Conseil modifiant le règlement CEE n° 1968/93 portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires pour certains produits sidérurgiques CEE originaires des républiques tchèque et slovaque, importés dans la Communauté du 1^{er} juin 1993 au 31 décembre 1995 (décision du Conseil du 4 avril 1995) ;

- proposition d'acte communautaire E-380 : communication de la Commission : demande d'avis conforme du Conseil et consultation du comité CECA, au titre de l'article 95, paragraphe 1, du traité CECA, concernant un projet de décision de la Commission modifiant la décision n° 1970/93/CECA portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires pour certains produits sidérurgiques CECA originaires des républiques tchèque et slovaque, importés dans la Communauté du 1^{er} juin 1993 au 31 décembre 1995 (décision du Conseil du 4 avril 1995) ;

Communication du 12 avril 1995

- proposition d'acte communautaire E-364 : proposition de règlement du Conseil relatif à un concours financier en faveur du Portugal pour un programme spécifique de modernisation de l'industrie du textile-habillement (décision du 10 avril 1995) ;

Communication du 14 avril 1995

- proposition d'acte communautaire E-231 : proposition de directive du Conseil modifiant la directive 77/388/CEE et portant nouvelles mesures de simplification en matière de taxe sur la valeur ajoutée (décision du Conseil du 10 avril 1995) ;

- proposition d'acte communautaire E-365 : proposition de règlement du Conseil portant établissement de plafonds tarifaires et d'une surveillance statistique communautaire dans le cadre de quantités de référence pour un certain nombre de produits originaires de Chypre, d'Egypte, de Jordanie, d'Israël, de Tunisie, de Syrie, de Malte, du Maroc et des territoires occupés (décision du Conseil du 10 avril 1995) ;

- proposition d'acte communautaire E-375 : proposition de règlement CE du Conseil modifiant la liste des pays visés à l'annexe I du règlement CE n° 519/94 (décision du Conseil du 10 avril 1995) ;

- proposition d'acte communautaire E-392 : proposition de décision du Conseil sur la mise en application à titre provisoire d'un accord entre la Communauté européenne et la République populaire de Chine sur le commerce des produits textiles non couverts par l'accord bilatéral AMF sur le commerce de produits textiles, paraphé le 9 décembre 1988, comme prorogé et modifié par l'échange de lettres paraphé le 8 décembre 1992 (décision du Conseil du 10 avril 1995) ;

Communication du 24 avril 1995

- proposition d'acte communautaire E-391 : proposition de règlement CE du Conseil modifiant le règlement CE n° 3381/94 du Conseil du 19 décembre 1994 instituant un régime communautaire de contrôle des exportations de biens à double usage (décision du Conseil du 10 avril 1995) ;

Communication du 4 mai 1995

- proposition d'acte communautaire E-383 : proposition de décision du Conseil autorisant la tacite reconduction ou le maintien en vigueur des dispositions dont les matières relèvent de la politique commerciale commune, contenues dans les traités d'amitié, de commerce et de navigation et dans les accords commerciaux conclus par les Etats membres avec les pays tiers (décision du Conseil du 19 avril 1995) ;

Communication du 16 mai 1995

- proposition d'acte communautaire E-381 relative à l'avant-projet de budget rectificatif et supplémentaire n° 1/95 des Communautés européennes (suite à l'arrêt définitif du budget rectificatif et supplémentaire pour l'exercice 1995, signé par le président du Parlement européen) ;

Communication du 17 mai 1995

- proposition d'acte communautaire E-394 : proposition de règlement CE du Conseil portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires communautaires autonomes pour certains produits de la pêche (1995) (décision du Conseil du 21 avril 1995).

9

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de Mmes Michelle Demesine, Marie-Claude Beaudeau, Danielle Bidard-Reydet, M. Jean-Luc Bécart, Mmes Paulette Fost, Jacqueline Fraysse-Cazalis, MM. Jean Garcia, Charles Lederman, Félix Leyzour, Mme Hélène Luc, MM. Louis Minetti, Robert Pagès, Ivan Renar, Robert Vizet et Henri Bangou une proposition de loi relative au contrôle et à l'utilisation des fonds publics pour l'emploi et à la prévention des licenciements et des difficultés des entreprises.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 276, distribuée et renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu de MM. Louis Souvet, Louis Althapé, Jacques Bérard, Bernard Hugo, Mme Paulette Brisepierre, MM. Camille Cabana, Michel Caldaguès, Auguste Cazalet, Gérard César, Charles de Cuttoli, Richard Delong, Michel Doublet, Roger Fosse, Yann Gaillard, François Gerbaud, Daniel Goulet, Georges Gruillot, Jean-Paul Hammann, Jean-Paul Hugot, Roger Husson, André Jourdain, Marc Lauriol, Guy Lemaire, Maurice Lombard, Paul Masson, Michel Maurice-Bokanowski, Jacques de Menou, Lucien Neuwirth, Joseph Ostermann, Alain Pluchet, Jean-Jacques Robert, Mme Nelly Rodi, MM. Michel

Rufin et Alain Vasselle une proposition de loi visant à instituer une régulation triennale des créations ou suppressions de postes d'enseignement au sein des écoles primaires.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 278, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu de M. Robert Pagès, Mmes Marie-Claude Beauveau, Danielle Bidard-Reydet, M. Jean-Luc Bécart, Mmes Michelle Demessine, Paulette Fost, Jacqueline Fraysse-Cazalis, MM. Jean Garcia, Charles Lederman, Félix Leyzour, Mme Hélène Luc, MM. Louis Minetti, Ivan Renar, Robert Vizet et Henri Bangou une proposition de loi relative à l'attribution d'une pension de réversion de la retraite du combattant aux veuves des anciens prisonniers de guerre et combattants de la Seconde Guerre mondiale et d'Afrique du Nord.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 279, distribuée et renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu de MM. Georges Gruillot, Roger Besse, Jacques Braconnier, Mme Paulette Brisepierre, MM. Camille Cabana, Robert Calmejane, Jean Chamant, Charles de Cuttoli, Désiré Debavelaere, Michel Doublet, Alain Dufaut, Roger Fosse, François Gerbaud, Daniel Goulet, Emmanuel Hamel, Jean-Paul Hammann, Jean-Paul Hugot, Roger Husson, André Jourdain, Lucien Lanier, Marc Lauriol, Dominique Leclerc, Philippe Marini, Michel Maurice-Bokanowski, Paul Moreau, Joseph Ostermann, Jacques Oudin, Roger Rigaudière, Jean-Jacques Robert, René Tréguët et Alain Vasselle une proposition de loi tendant à assurer un service minimum en cas de grève dans les services publics.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 280, distribuée et renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu de MM. Alain Vasselle, Louis Althapé, Roger Besse, Luc Dejoie, Jean-Paul Delevoye, Charles Descours, Michel Doublet, Yann Gaillard, François Gerbaud, Daniel Doublet, Georges Gruillot, Hubert Haenel, Emmanuel Hamel, Jean-Paul Hugot, Roger Husson, Marc Lauriol, Philippe Marini, Michel Maurice-Bokanowski, Joseph Ostermann, Roger Rigaudière, Michel Rufin, Jean-Pierre Schosteck et Louis Souvet une proposition de loi visant à modifier l'article L. 164-5 du code des communes.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 281, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu de MM. Philippe Marini, Roger Besse, Jacques Braconnier, Mme Paulette Brisepierre, MM. Camille Cabana, Robert Calmejane, Jean Chamant, Désiré Debavelaere, Jean-Paul Delevoye, Michel Doublet, Alain Dufaut, Daniel Goulet, Georges Gruillot, Jean-Paul Hammann, Jean-Paul Hugot, Roger Husson, Lucien Lanier, Marc Lauriol, Dominique Leclerc, Jacques Legendre, Michel Maurice-Bokanowski, Joseph Ostermann, Roger Rigaudière, Jean-Jacques Robert, Michel

Rufin, Jean-Pierre Schosteck, René Tréguët et Alain Vasselle une proposition de loi modifiant la loi d'orientation n° 73-1193 du commerce et de l'artisanat.

La proposition de loi sera imprimé sous le numéro 282, distribuée et renvoyée à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

10

REPRISE DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. Conformément au troisième alinéa de l'article 28 du règlement, les propositions de loi suivantes ont été reprises, le 2 mai 1995, par leurs auteurs :

- proposition de loi tendant à la décentralisation de la péréquation financière entre les collectivités locales pour un meilleur aménagement du territoire, déposée le 13 juin 1993 par MM. Paul Girod, Albert Vecten, Marcel Lesbros, Charles-Henri de Cossé-Brissac, Jacques Sourdille et Henri Collard (renvoyée à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve du droit reconnu au Gouvernement par l'article 43 de la Constitution de demander la nomination d'une commission spéciale) (n° 422, 1992-1993) ;

- proposition de loi sur les retraites des exploitants agricoles, déposée le 14 octobre 1993, présentée par M. Roland Courteau (renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve du droit reconnu au Gouvernement par l'article 43 de la Constitution de demander la nomination d'une commission spéciale) (n° 36, 1993-1994) ;

- proposition de loi tendant à permettre aux travailleurs handicapés titulaires de la carte d'invalidité au taux minimum de 80 p. 100 d'accéder au bénéfice de la retraite à cinquante ans, déposée le 26 octobre 1993 par M. Edouard Le Jeune (renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve du droit reconnu au Gouvernement par l'article 43 de la Constitution de demander la nomination d'une commission spéciale) (n° 52, 1993-1994) ;

- proposition de loi tendant à revaloriser les retraites des professions artisanales, industrielles et commerciales, déposée le 26 octobre 1993, présentée par M. Edouard Le Jeune (renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve du droit reconnu au Gouvernement par l'article 43 de la Constitution de demander la nomination d'une commission spéciale) (n° 54, 1993-1994) ;

- proposition de loi tendant à lever les forclusions qui concernent les conditions d'attribution du titre de combattant volontaire de la Résistance, déposée le 1^{er} décembre 1993, présentée par MM. Edouard Le Jeune et Guy Robert (renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve du droit reconnu au Gouvernement par l'article 43 de la Constitution de demander la nomination d'une commission spéciale) (n° 139, 1993-1994).

11

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION

M. le président. J'ai reçu de MM. Pierre Lagourgue et Lucien Lanier une proposition de résolution, présentée en application de l'article 73 *bis* du règlement, sur la propo-

sition de directive du Parlement européen et du Conseil visant à faciliter l'exercice permanent de la profession d'avocat dans un Etat membre autre que celui où la qualification a été acquise (n° E-405).

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 277 distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu de MM. Jacques Genton, Jacques Habert et Emmanuel Hamel une proposition de résolution, présentée en application de l'article 73 *bis* du règlement, sur la proposition de règlement (CE) du Conseil portant réforme de l'organisation commune du marché vitivinicole (n° E-401).

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 284, distribuée et renvoyée à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

12

DÉPÔT DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

- communication de la Commission au Conseil proposant l'adoption d'un règlement permettant d'accélérer la réduction convenue des droits jusqu'à 0 p. 100 sur les importations de papier journal : proposition de règlement du Conseil fixant les droits applicables au papier journal en rouleaux ou en feuilles de la position 48.01 par suite de l'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède.

Cette proposition d'acte communautaire sera imprimée sous le numéro E-414 et distribuée.

J'ai reçu de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

- proposition de règlement (Euratom - CE) du Conseil relatif à la fourniture d'une assistance aux nouveaux Etats indépendants et à la Mongolie dans l'effort d'assainissement et de redressement de leur économie.

Cette proposition d'acte communautaire sera imprimée sous le numéro E-415 et distribuée.

J'ai reçu de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

- proposition de décision du Conseil concernant la conclusion du protocole relatif à la coopération financière et technique entre la Communauté européenne et la République de Malte.

Cette proposition d'acte communautaire sera imprimée sous le numéro E-416 et distribuée.

J'ai reçu de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

- proposition de décision du Conseil concernant la conclusion du protocole relatif à la coopération financière et technique entre la Communauté européenne et la République de Chypre.

Cette proposition d'acte communautaire sera imprimée sous le numéro E-417 et distribuée.

J'ai reçu de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution : proposition de règlement (CE) du Conseil établissant certaines concessions sous forme de contingents tarifaires communautaires en 1995 pour certains produits agricoles, y compris les produits transformés.

Cette proposition d'acte communautaire sera imprimée sous le numéro E-418 et distribuée.

J'ai reçu de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution : proposition de directive du Parlement européen et du Conseil portant modification de la directive 89/552/CEE du 3 octobre 1989 visant à la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres relatives à l'exercice d'activités de radiodiffusion télévisuelle.

Cette proposition d'acte communautaire sera imprimée sous le numéro E-419 et distribuée.

13

DÉPÔTS RATTACHÉS POUR ORDRE AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 AVRIL 1995

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi portant transposition dans le code de la propriété intellectuelle des directives n° 93/83 du Conseil des Communautés européennes du 27 septembre 1993 relative à la coordination de certaines règles du droit d'auteur et des droits voisins du droit d'auteur applicables à la radiodiffusion par satellite et à la retransmission par câble et n° 93/98 du Conseil des Communautés européennes du 29 octobre 1993 relative à l'harmonisation de la durée de protection du droit d'auteur et de certains droits voisins.

Ce projet de loi a été imprimé sous le numéro 264, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI ORGANIQUE

J'ai reçu, le 10 mai 1995, de M. Paul Loridant une proposition de loi organique relative à l'élection du Président de la République.

Cette proposition de loi organique sera imprimée sous le numéro 267, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, le 15 mai 1995, de MM. Charles de Cuttoli, Jacques Habert, Pierre Croze, Paul d'Ornano, Jean-Pierre Cantegrit, Xavier de Villepin, Mme Paulette Brisepierre,

MM. Hubert Durand-Chastel et André Maman une proposition de loi organique tendant à compléter la loi organique n° 76-97 du 31 janvier 1976 sur le vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République.

Cette proposition de loi organique sera imprimée sous le numéro 270, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, le 15 mai 1995, de MM. Charles de Cuttoli, Jacques Habert, Pierre Croze, Paul d'Ornano, Jean-Pierre Cantegrit, Xavier de Villepin, Mme Paulette Brisepierre, MM. Hubert Durand-Chastel et André Maman une proposition de loi organique tendant à modifier et compléter la loi organique n° 76-97 du 31 janvier 1976 sur le vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République.

Cette proposition de loi organique sera imprimée sous le numéro 271, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

J'ai reçu, le 12 avril 1995, de M. André Jourdain une proposition de loi tendant à instituer des conventions de coopération entre les employeurs et les ASSEDIC.

Cette proposition de loi a été imprimée sous le numéro 248, distribuée et renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, le 12 avril 1995, de Mme Marie-Claude Beaudreau, M. Charles Lederman, Mme Danielle Bidard-Reydet, M. Jean-Luc Bécart, Mmes Michelle Demessine, Paulette Fost, Jacqueline Fraysse-Cazalis, MM. Jean Garcia, Félix Leyzour, Mme Hélène Luc, MM. Louis Minetti, Robert Pagès, Ivan Renar et Robert Vizet une proposition de loi tendant à protéger contre la contestation de l'existence des génocides et notamment du génocide dont le peuple arménien fut victime.

Cette proposition de loi a été imprimée sous le numéro 249, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, le 12 avril 1995, de M. Robert Pagès, Mmes Marie-Claude Beaudreau, Danielle Bidard-Reydet, M. Jean-Luc Bécart, Mmes Michelle Demessine, Paulette Fost, Jacqueline Fraysse-Cazalis, MM. Jean Garcia, Charles Lederman, Félix Leyzour, Mme Hélène Luc, MM. Louis Minetti, Ivan Renar et Robert Vizet une proposition de loi tendant à attribuer le droit à une retraite anticipée à taux plein à l'âge de cinquante-cinq ans aux anciens combattants d'Afrique du Nord qui sont chômeurs en fin de droits.

Cette proposition de loi a été imprimée sous le numéro 250, distribuée et renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, le 13 avril 1995, de M. Robert Pagès, Mme Marie-Claude Beaudreau, M. Jean-Luc Bécart, Mmes Danielle Bidard-Reydet, Michelle Demessine, Pau-

lette Fost, Jacqueline Fraysse-Cazalis, MM. Jean Garcia, Charles Lederman, Félix Leyzour, Mme Hélène Luc, MM. Louis Minetti, Ivan Renar, Robert Vizet et Henri Bangou une proposition de loi tendant à assurer le droit à réparation des anciens combattants et victimes de guerre dans le respect de l'égalité des générations.

Cette proposition de loi a été imprimée sous le numéro 252, distribuée et renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, le 13 avril 1995, de M. Paul Graziani une proposition de loi visant à instituer une modulation de la cotisation de taxe professionnelle en fonction de la capacité contributive des redevables.

Cette proposition de loi a été imprimée sous le numéro 253, distribuée et renvoyée à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, le 13 avril 1995, de Mme Françoise Seligmann une proposition de loi portant dispositions diverses relatives au secret des correspondances émises par la voie des télécommunications.

Cette proposition de loi a été imprimée sous le numéro 254, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, le 18 avril 1995, de M. Claude Huriet une proposition de loi relative à la protection pénale des exécutifs locaux à raison des actes commis dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette proposition de loi a été imprimée sous le numéro 255, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, le 20 avril 1995, de MM. Philippe Marini, Honoré Baillet, Jacques Bérard, Jean Bernard, Mme Paulette Brisepierre, MM. Robert Calmejane, Auguste Cazalet, Gérard César, Jean Chérioux, Désiré Debavelaere, Jean-Paul Delevoye, Roger Fosse, François Gerbaud, Daniel Goulet, Adrien Gouteyron, Georges Gruillot, Emmanuel Hamel, Jean-Paul Hammann, Jean-Paul Hugot, Roger Husson, André Jarrot, René-Georges Laurin, Marc Lauriol, Jacques Legendre, Joseph Ostermann, Michel Rufin, Martial Taugourdeau et Alain Vassel une proposition de loi relative au stationnement des gens du voyage.

Cette proposition de loi a été imprimée sous le numéro 259, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, le 26 avril 1995, de MM. Philippe Marini, Honoré Baillet, Mme Paulette Brisepierre, MM. Auguste Cazalet, Jean Chérioux, Charles de Cuttoli, Désiré Debavelaere, Roger Fosse, Yann Gaillard, Adrien Gouteyron, Georges Gruillot, Emmanuel Hamel, Jean-Paul Hammann, Jean-Paul Hugot, Roger Husson, André Jarrot, Michel Maurice-Bokanowski, Alain Pluchet et Michel Rufin une proposition de loi relative au calcul des supplé-

ments de loyers que les organismes d'HLM peuvent demander aux locataires dont les ressources sont supérieures aux plafonds réglementaires.

Cette proposition de loi a été imprimée sous le numéro 262, distribuée et renvoyée à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, le 3 mai 1995, de M. Hubert Haenel une proposition de loi tendant à compléter le code électoral en vue de la prise en considération du vote blanc.

Cette proposition de loi a été imprimée sous le numéro 263, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, le 9 mai 1995, de Mme Françoise Seligmann une proposition de loi tendant à permettre la transmission au Parlement des avis donnés par le Conseil d'Etat sur les projets de loi et sur les ordonnances.

Cette proposition de loi sera imprimée sous le numéro 265, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, le 12 mai 1995, de Mmes Michelle Demessine, Marie-Claude Beaudeau, Jacqueline Fraysse-Cazalis, MM. Robert Pagès, Jean-Luc Bécart, Mmes Danielle Bidard-Reydet, Paulette Fost, MM. Jean Garcia, Charles Lederman, Félix Leyzour, Mme Hélène Luc, MM. Louis Minetti, Ivan Renar, Robert Vizet et Henri Bangou une proposition de loi relative à la prévention de la santé et à l'amélioration des conditions de travail dans les entreprises.

Cette proposition de loi sera imprimée sous le numéro 268, distribuée et renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, le 15 mai 1995, de M. Jacques Bimbenet une proposition de loi relative aux transports en commun d'enfants.

Cette proposition de loi sera imprimée sous le numéro 269, distribuée et renvoyée à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, le 16 mai 1995, de MM. Alain Vassel, Jacques Bérard, Roger Besse, Jacques Braconnier, Mme Paulette Brisepierre, MM. Jean Chamant, Désiré Debavelaere, Charles de Cuttoli, Jean-Paul Delevoye, Michel Doublet, Alain Dufaut, François Gerbaud, Daniel Goulet, Georges Gruillot, Jean-Paul Hammann, Roger Husson, Marc Lauriol, Michel Maurice-Bokanowski, Paul Moreau, Joseph Ostermann, Jean-Jacques Robert, Michel Rufin, Maurice Schumann et René Tréguët une proposition de loi tendant à modifier l'octroi de l'aide médicale gratuite aux personnes bénéficiaires du revenu minimum d'insertion.

Cette proposition de loi sera imprimée sous le numéro 272, distribuée et renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, le 16 mai 1995, de MM. François Gerbaud, Louis Althapé, Mme Madeleine Anglade, MM. Roger Besse, Jacques Bérard, Désiré Debavelaere, Auguste Cazalot, Gérard César, Jean-Paul Delevoye, Charles Descours, Michel Doublet, Daniel Goulet, Adrien Gouteyron, Georges Gruillot, Emmanuel Hamel, Jean-Paul Hammann, Jean-Paul Hugot, Roger Husson, Christian de La Malène, Marc Lauriol, Dominique Leclerc, Michel Maurice-Bokanowski, Joseph Ostermann, Jacques Oudin, Alain Pluchet, Roger Rigaudière, Jean-Jacques Robert, Michel Rufin, Louis Souvet et Serge Vinçon une proposition de loi portant obligation pour le Gouvernement d'établir un rapport d'information à l'attention du Parlement concernant les conséquences de l'éventuelle mise en place de diverses mesures fiscales et de commenter les effets de ces mesures sur l'aménagement du territoire de la nation.

Cette proposition de loi sera imprimée sous le numéro 273, distribuée et renvoyée à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

J'ai reçu, le 17 mai 1995, de M. Louis Minetti, Mme Marie-Claude Beaudeau, M. Jean-Luc Bécart, Mmes Danielle Bidard-Reydet, Michelle Demessine, Paulette Fost, Jacqueline Fraysse-Cazalis, MM. Jean Garcia, Charles Lederman, Félix Leyzour, Mme Hélène Luc, MM. Robert Pagès, Ivan Renar, Robert Vizet et Henri Bangou une proposition de résolution, présentée en application de l'article 73 *bis* du règlement, sur la proposition de règlement (CE) du Conseil portant réforme de l'organisation communautaire du marché vitivinicole (n° E-401).

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 275, distribuée et renvoyée à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

DÉPÔT DE RAPPORTS

J'ai reçu, le 13 avril 1995, de M. Michel d'Aillières un rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur la proposition de résolution n° 236 (1994-1995), présentée en application de l'article 73 *bis* du règlement par MM. Christian de La Malène et Jacques Oudin sur le projet de directive de la Commission modifiant la directive de la Commission 90/388/CEE concernant la suppression des restrictions à l'utilisation des réseaux câblés de télévision pour la fourniture de services de télécommunications (n° E-385).

Le rapport a été imprimé sous le numéro 251 et distribué.

J'ai reçu, le 21 avril 1995, un rapport déposé par M. Jacques Mossion, président de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, sur les techniques de prévision et de prévention des risques naturels : séismes et mouvements de terrain, établi par M. Christian Kert, député, au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Ce rapport a été imprimé sous le numéro 261 et distribué.

J'ai reçu, le 10 mai 1995, de M. Jacques Golliet un rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi autorisant la ratification de la convention sur la protection des Alpes (n° 128, 1994-1995).

Ce rapport sera imprimé sous le numéro 266 et distribué.

DÉPÔT DE RAPPORTS D'INFORMATION

J'ai reçu, le 6 avril 1995, de M. Christian de La Malène un rapport d'information, fait au nom de la délégation du Sénat pour l'Union européenne, sur la proposition de programme d'action communautaire concernant la prévention du sida et de certaines autres maladies transmissibles dans le cadre de l'action dans le domaine de la santé publique (n° E-339).

Ce rapport d'information a été imprimé sous le numéro 246 et distribué.

J'ai reçu, le 7 avril 1995, de M. Charles Jolibois un rapport d'information, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la suite de la mission d'information sur le respect de la présomption d'innocence et le secret de l'enquête et de l'instruction.

Ce rapport d'information a été imprimé sous le numéro 247 et distribué.

J'ai reçu, le 19 avril 1995, de MM. Xavier de Villepin, Yvon Bourges, Michel d'Aillières, Yves Guéna, Michel Caldaguès, Jean-Paul Chambriard, Charles-Henri de Cossé-Brissac, Michel Crucis, Bernard Guyomard et Michel Maurice-Bokanowski un rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à la suite d'une visite effectuée à Bruxelles aux sièges de l'OTAN et de l'UEO le 10 janvier 1995.

Ce rapport d'information a été imprimé sous le numéro 257 et distribué.

J'ai reçu, le 19 avril 1995, de MM. Michel d'Aillières, Guy Penne, Mme Paulette Brisepierre, MM. Jacques Golliet et Jean Garcia un rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la suite d'une mission effectuée au Mali et au Gabon du 29 janvier au 5 février 1995.

Ce rapport d'information a été imprimé sous le numéro 258 et distribué.

J'ai reçu, le 20 avril 1995, de M. Pierre Jeambrun un rapport d'information, fait au nom des délégués élus par le Sénat, sur les travaux de la délégation française à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale au cours de la 40^e session ordinaire (1994) de cette assemblée, adressé à M. le président du Sénat, en application de l'article 108 du règlement.

Ce rapport d'information a été imprimé sous le numéro 260 et distribué.

J'ai reçu, le 17 mai 1995, de MM. Jean Arthuis, Paul Loridant et Philippe Marini un rapport d'information, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Ce rapport d'information sera imprimé sous le numéro 274 et distribué.

DÉPÔT D'UNE RÉOLUTION

J'ai reçu, le 19 avril 1995, en application de l'article 73 bis, alinéa 8, du règlement, une résolution, adoptée par la commission des affaires étrangères, de la

défense et des forces armées, sur le projet de directive de la Commission modifiant la directive de la Commission 90/388/CEE concernant la suppression des restrictions à l'utilisation des réseaux câblés de télévision pour la fourniture de services de télécommunications (n° E-385).

La résolution a été imprimée sous le numéro 256 et distribuée.

14

DÉPÔT DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES RATTACHÉ POUR ORDRE AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 AVRIL 1995

M. le président. J'ai reçu, le 7 avril 1995, de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

- proposition de règlement CE du Conseil portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires communautaires pour certains produits industriels (2^e série 1995).

Cette proposition d'acte communautaire a été imprimée sous le numéro E-398 et distribuée.

J'ai reçu, le 11 avril 1995, de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

- proposition de décision du Conseil relative à la conclusion par la Communauté européenne de l'accord intérimaire pour le commerce et les mesures d'accompagnement entre la Communauté européenne, la Communauté européenne du charbon et de l'acier et la Communauté européenne de l'énergie atomique, d'une part, et la République du Kirghizistan, d'autre part ;

- projet de décision de la Commission relative à la conclusion, au nom de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, de l'accord intérimaire pour le commerce et les mesures d'accompagnement entre la Communauté européenne, la Communauté européenne du charbon et de l'acier et la Communauté européenne de l'énergie atomique, d'une part, et la République du Kirghizistan, d'autre part.

Cette proposition d'acte communautaire a été imprimée sous le numéro E-399 et distribuée.

J'ai reçu, le 11 avril 1995, de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

- communication de la Commission : demande d'avis conforme du Conseil et consultation du comité CECA concernant un projet de décision de la Commission concernant l'octroi d'aides financières à des projets de recherche technique acier et projets pilote/démonstration acier, selon l'article 55, paragraphe 2 c, du traité CECA.

Cette proposition d'acte communautaire a été imprimée sous le numéro E-400 et distribuée.

J'ai reçu, le 13 avril 1995, de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

- proposition de règlement (CE) du Conseil portant réforme de l'organisation commune du marché vitivinicole.

Cette proposition d'acte communautaire a été imprimée sous le numéro E-401 et distribuée.

J'ai reçu, le 13 avril 1995, de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

- proposition de décision du Conseil relative à un soutien communautaire à des actions en faveur des personnes âgées.

Actions communautaires en faveur des personnes âgées 1991-1993, notamment l'année européenne des personnes âgées et de la solidarité entre les générations : rapport d'évaluation.

Cette proposition d'acte communautaire a été imprimée sous le numéro E-402 et distribuée.

J'ai reçu, le 13 avril 1995, de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

- proposition de décision du Conseil autorisant certains Etats membres à appliquer ou à continuer à appliquer à certaines huiles minérales utilisées à des fins spécifiques des réductions ou des exonérations d'accise conformément à la procédure prévue à l'article 8, paragraphe 4, de la directive 92/81/CEE.

Cette proposition d'acte communautaire a été imprimée sous le numéro E-403 et distribuée.

J'ai reçu, le 26 avril 1995, de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

- proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 92/50/CEE portant coordination des procédures de passation des marchés publics de services, la directive 93/36/CEE portant coordination des procédures de passation des marchés publics de fournitures et la directive 93/37/CEE portant coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux.

Cette proposition d'acte communautaire a été imprimée sous le numéro E-404 et distribuée.

J'ai reçu, le 26 avril 1995, de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

- proposition de directive du Parlement européen et du Conseil visant à faciliter l'exercice permanent de la profession d'avocat dans un Etat membre autre que celui où la qualification a été acquise.

Cette proposition d'acte communautaire a été imprimée sous le numéro E-405 et distribuée.

J'ai reçu, le 29 avril 1995, de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

- proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à l'application à la téléphonie vocale des principes de fourniture d'un réseau ouvert (ONP).

Cette proposition d'acte communautaire a été imprimée sous le numéro E-406 et distribuée.

J'ai reçu, le 4 mai 1995, de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

- proposition de règlement (CE) du Conseil établissant certaines concessions sous forme de contingents tarifaires communautaires en 1995 pour certains produits agricoles transformés.

Cette proposition d'acte communautaire a été imprimée sous le numéro E-407 et distribuée.

J'ai reçu, le 10 mai 1995, de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

- proposition de règlement (CE) du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 3313/94 du Conseil du 22 décembre 1994 relatif au régime transitoire applicable aux importations en Autriche, en Finlande et en Suède de certains produits textiles soumis aux règlements (CEE) n° 3951/92, (CEE) n° 3030/93 et (CE) n° 517/94.

Cette proposition d'acte communautaire a été imprimée sous le numéro E-408 et distribuée.

J'ai reçu, le 10 mai 1995, de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

- proposition de règlement (CE) du Conseil modifiant les règlements (CEE) n° 404/93 et 1035/72 relatifs respectivement au secteur de la banane et à celui des fruits et légumes, ainsi que le règlement (CEE) n° 2658/87 relatif à la Nomenclature tarifaire et statistique et au tarif douanier commun.

Cette proposition d'acte communautaire a été imprimée sous le numéro E-409 et distribuée.

J'ai reçu, le 10 mai 1995, de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

- proposition de règlement (CE) du Conseil adaptant le règlement (CEE) n° 404/93 en ce qui concerne le volume du contingent tarifaire annuel d'importation de bananes dans la Communauté à la suite de l'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède.

Cette proposition d'acte communautaire a été imprimée sous le numéro E-410 et distribuée.

J'ai reçu, le 11 mai 1995, de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

- proposition de décision du Parlement européen et du Conseil portant adoption d'un programme d'action de la douane communautaire (Douane 2000).

Cette proposition d'acte communautaire a été imprimée sous le numéro E-411 et distribuée.

J'ai reçu, le 11 mai 1995, de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

L'action de la Communauté européenne en faveur de la culture. Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil de l'Union européenne ;

- proposition de décision du Parlement européen et du Conseil établissant un programme d'action communautaire dans le domaine du patrimoine culturel « Raphaël ».

Cette proposition d'acte communautaire a été imprimée sous le numéro E-412 et distribuée.

J'ai reçu, le 15 mai 1995, de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

- proposition de directive du Conseil relative à l'accès au marché de l'assistance en escale dans les aéroports de la Communauté.

Cette proposition d'acte communautaire sera imprimée sous le numéro E-413 et distribuée.

15

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mardi 23 mai 1995, à quinze heures trente :

Lecture d'une déclaration de politique générale du Gouvernement.

Personne ne demande la parole?...
La séance est levée.

(La séance est levée à quinze heures vingt.)

*Le Directeur
du service du compte rendu intégral,
DOMINIQUE PLANCHON*

ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

Le mercredi 5 avril 1995, M. le président du Sénat a désigné :

- M. Lucien Neuwirth comme membre titulaire et M. Roland Huguet comme membre suppléant, pour siéger au sein du Comité national d'évaluation des dispositifs expérimentaux d'aide aux personnes âgées dépendantes, en application de l'arrêté du 10 mars 1995 ;
- M. Alain Vasselle comme membre titulaire et Mme Marie-Madeleine Dieulangard comme membre suppléant, pour siéger au sein du Comité national des retraités et personnes âgées, en application du décret n° 88-160 du 17 janvier 1988 ;
- Mme Françoise Seligmann comme membre suppléant, pour siéger au sein de la Commission d'accès aux documents administratifs, en application du décret n° 78-1136 du 6 décembre 1978.

Le mercredi 26 avril, M. le président du Sénat a désigné :

- M. Jean Chérioux et M. Jean Madelain pour siéger au sein du Conseil supérieur de la participation, créé en application de l'article L. 444-2 du code du travail et du décret n° 95-378 du 11 avril 1995

